

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2015

---

MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVE À L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2687)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par  
M. Moreau, rapporteur

-----

### ARTICLE 1ER TER

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« leur confiscation »,

les mots :

« la confiscation des véhicules non destinés à l'habitation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.